



# *Commune de Villerupt*

## *RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018*



# Le débat d'orientations budgétaires

Le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

## □ Le cadre légal

La tenue d'un DOB est obligatoire pour :

Les régions

Les départements

Les communes de 3500 habitants et plus

Leurs EPA et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT)



Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier 11 octobre 1995 M.Bard c/ Commune de Bédarieux)  
Il doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT).

Pour les communes, les conditions de déroulement du DOB doivent être prévues par le règlement intérieur.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants : « préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget Primitif est **illégale**.



# Le débat d'orientations budgétaires

## ❑ Le délai du DOB

Le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

La tenue du DOB ne peut avoir lieu à une échéance trop rapprochée du vote du budget. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du BP.

## ❑ Les nouveautés issues de la loi NOTRe du 7 août 2015:

### ▪ *Un élargissement de l'information des élus*

L'article 107 de la loi NOTRe accentue l'information des Elus.

Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants. En effet le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations suivant cette liste non limitative.

### ▪ *Publication et transmission du rapport*

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (un EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants). Les communes membres doivent également le transmettre au Président de l'EPCI.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les maires des communes membres de l'EPCI. A noter que les dispositions en matière d'orientations budgétaires trouvent à s'appliquer aux CCAS et CIAS dès lors que les communes et EPCI de rattachement sont concernés.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



## ❑ I - Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

### 1.1 - Le contexte financier actuel

- À l'échelle nationale
- A l'échelle locale

### 1.2 - Les dispositions de la LF 2018

- A l'échelle nationale
- A l'échelle locale

## ❑ II - Les finances de la commune

### 2.1 à 2.10 – La situation financière de la commune



# Sommaire

## ❑ III –Présentation comptable des CA 2017 provisoires

3.1 – Budget Principal

3.2 – Budget Assainissement

3.3 – Budget Eau

## ❑ IV - Le dossier prospectif

4.1 – Budget Principal

4.2 – Budget Assainissement

4.3 – Budget Eau



# I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire



# 1.1 - Le contexte financier actuel

## ❖ *A l'échelle nationale*

- ❑ Selon le rapport de la Cour des comptes du 29 juin 2017 :  
lente réduction du déficit de la France de 2012 à 2016 et décalage avec ses concurrents européens. En 2016, réduction du déficit de la France de 0,2 points de PIB, en dessous de l'ensemble des pays de l'Union européenne (-0,7 point) et de la zone euro (-0,6 point).
- ❑ Dans le programme de stabilité de la France transmis à la Commission européenne en avril dernier :  
objectif de déficit public de 2,8 points de PIB en 2017.  
Dans son avis du 10 novembre 2017 sur le 2<sup>nd</sup> projet de loi de finances rectificative pour 2017, le Haut conseil des finances publiques estime que:

- La prévision de croissance à 1,7 % va très certainement être dépassée
- La prévision de déficit public de 2,9 points de PIB est plausible
- La prévision d'inflation retenue pour 2017 est jugée réaliste
- Une réduction significative du déficit est indispensable pour engager une diminution durable du ratio de la dette publique au PIB
- Les recettes issues des prélèvements obligatoires pour 2017 pourraient dépasser les prévisions gouvernementales



# 1.1 - Le contexte financier actuel

## ❖ A l'échelle nationale

- ❑ Selon la Banque de France, la croissance va bénéficier de l'amélioration de la croissance mondiale ainsi que d'un rebond des parts de marché à l'exportation après une année 2016 décevante. La demande intérieure accélèrerait en 2018 soutenant ainsi l'investissement des entreprises. Néanmoins: environnement international incertain (négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE, orientation de la politique budgétaire des Etats-Unis, évolutions du pétrole et du change).
- ❑ D'autre part, le déficit public est en réalité moins dû à la situation conjoncturelle qu'à un niveau de dépenses structurellement élevé.
- ❑ La situation mensuelle du budget de l'Etat au 31 octobre 2017 montre la voie d'une amélioration au regard de l'année passée :

**Le solde général d'exécution** est de -77,1 Md contre -85,5 Md à fin octobre 2016, soit une amélioration de 8,4Md€.

**Les dépenses** (budget général et prélèvements sur recettes) s'élèvent à 328,3 Md contre 318,3 Md au 31 octobre 2016.

**Les recettes** du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 260,1 Md contre 251,8 Md€ en octobre 2016.

**La dette publique** au 2<sup>nd</sup> trimestre 2017 est de 99,2% du PIB. Elle dépasse largement la prévision du PLF 2017 qui était de 96%.

A titre comparatif, son montant au 2<sup>nd</sup> trimestre 2016 était de 98,1% du PIB.



# 1.1 - Le contexte financier actuel

## ❖ A l'échelle locale

- ❑ Les administrations publiques locales représentent:
  - 18% de la dépense publique
  - 11% de la dette publique
- ❑ Dans son rapport sur les finances publiques locales d'octobre 2017, la Cour des comptes relève une amélioration d'ensemble des finances locales. La situation reste malgré tout fragile et fort variable selon les collectivités.

Baisse de la dépense des APUL de 1,1% en 2016

Hausse des recettes des APUL de 0,2% en 2016

Malgré une baisse de la DGF de 20% depuis 2013, l'exercice 2016 s'est soldé par une nette amélioration de la situation financière des 3 catégories de collectivités locales dont l'épargne brute s'est stabilisée ou redressée.

Efforts de gestion qui ont permis de ralentir (bloc communal), stabiliser (départements), réduire (régions) leurs charges de fonctionnement.

Le dynamisme de la fiscalité a également contribué à mieux gérer la contrainte financière pesant sur les collectivités

### ❑ La Dette

Encours de la dette des collectivités en 2016 : 148,5 Md (+1,8%). Elle augmente davantage dans les régions. Capacités de désendettement assez homogènes entre collectivités: autour de 5 ans.

Mais forte disparité au sein du bloc communal:

- 35% des EPCI à fiscalité propre ont une capacité de désendettement inférieure à 3 ans
- 9% des communes et 12% des EPCI dépassent les 12 ans.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle nationale

- ❑ La LF 2018, première du nouveau quinquennat, s'inscrit dans la continuité des objectifs de réduction du déficit public. L'un des objectifs: extraire la France de la procédure européenne de déficit excessif, c'est-à-dire, retrouver un déficit public inférieur à 3%. Pour réaliser cet objectif: l'exécutif prévoit une augmentation de la croissance et une baisse de la dépense publique.
- ❑ La LF s'accompagne d'un projet de loi de programmation 2018-2022 qui permet d'encadrer la trajectoire des finances publiques.

**Déficit.** Les objectifs de déficit public ont été revus à la baisse :

2,9% en 2017  
2,6% en 2018  
0,2% en 2022

**Dette publique.** Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

96,7% en 2017  
96,9% en 2018  
91,4% en 2022



**Croissance.** Le gouvernement prévoit une hausse du PIB par an de:

1,7% de 2019 à 2021  
1,8% pour 2022

**Emploi public.** La loi de finances 2018 réduit le financement à 200 000 nouveaux contrats aidés. Le dispositif des contrats aidés sera remplacé par celui des « parcours emploi compétences » relativement à l'annonce du 16 janvier de la ministre du Travail.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ *A l'échelle nationale*

#### **Dépense publique.**

- ❑ Prévission du de la loi de finances 2018: recul de la dépense publique dans le PIB de 0,7 points + recul des prélèvements obligatoires de 0,3 points.
- ❑ Cible de réduction des dépenses publiques dans le cadrage pluriannuel 2018-2022: 3 points de PIB. Cela permettra à horizon 2022 de réduire le ratio de dette publique de 5 points. Baisse du ratio d'endettement qui permettra de renforcer la résilience et de dégager des marges de manœuvre budgétaires, en cas de nouvelle crise, améliorant ainsi la soutenabilité des finances publiques.
- ❑ Sur la période 2018-2022, la croissance en volume de la dépense publique sera en moyenne de +0,4% contre 1,3% sur les 10 dernières années. Cette croissance contenue sera rendue possible grâce aux importants efforts d'économies que l'ensemble des administrations publiques fourniront. Le rythme des dépenses s'infléchira au fur et à mesure de la mise en œuvre des économies structurelles identifiées par le processus « Action publique 2022 ».
- ❑ Le processus « Action publique 2022 » lancé dès 2017 permettrait de :
  - réaliser des économies structurelles à moyen terme
  - respecter la baisse de plus de trois points de PIB de la dépense publique telle que prévue par la LPFP 2018-2022.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle nationale

#### *Un objectif de réduction des dépenses publiques*

- ❑ Dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, **le taux de croissance des dépenses publiques en volume**, hors crédits d'impôt et transferts, corrigées des changements de périmètre est envisagé comme suit:

En %	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont:						
administrations publiques centrales	1	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	-0,4	-1,6	-0,6
administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations publiques, y compris crédits d'impôts	1	1	0,5	-1,2	0,1	0,1
Dont administrations publiques centrales	1	1,4	0,3	-3,2	0,3	0,2

- ❑ Le taux de croissance des dépenses publiques de 2017 à 2022 évolue ainsi:
- Administrations publiques centrales : Baisse de 0,8%
  - Administrations publiques locales: Baisse de 2,3%
  - Administrations de sécurité sociale: Baisse de 0,2%



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Les dotations dans la LF 2018*

##### Le montant de la DGF

- ❑ En vertu de l'article L1613-1 du CGCT : le montant de la DGF est fixé chaque année en Loi de Finances
- ❑ La politique nationale de baisse des dotations conduite de 2014 à 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques n'est pas reconduite. La DGF, de 41,5 Md en 2013, a diminué jusqu'en 2017 à 30,8 Md€.
- ❑ Pour 2018, le montant de la DGF est fixé à **26,96 Md€**. Il était de 30,86 Md en 2017. Cette baisse provient du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 Md€. (art 43 et 159 LF 2018)
- ❑ La DGF des départements et des communes est stabilisée à son niveau de 2017. Elle est même augmentée grâce à la progression des composantes de péréquation.
- ❑ La péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement augmentera de 210 millions répartis entre :
  - la DSU (+110 M€ contre 90 M€ initialement prévu). La DSU s'élève ainsi à 2,2 Md€ en 2018.
  - la DSR (+90 M€)
  - les dotations de péréquation des départements (+10 M€)



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Les dotations dans la LF 2018*

#### Le montant de la DGF

- ❑ Nouveaux montants des DUCSTP, FDPTP, DCRTP: (art. 41 LF 2018)
  - Le montant de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) s'établit à 0€. La suppression de la DUCSTP permet de financer l'allègement des baisses de DCRTP et des FDPTP.
  - Les FDPTP baissent de 56 M€ (-14%) au lieu des 65 M€ prévus initialement.
  - La DCRTP est incluse dans les variables d'ajustement. La DCRTP des communes et de leurs groupements diminue de 137 M€ (-12%) au lieu des 200 M€ prévus initialement. Réduction également des DCRTP des départements et des régions. La répartition de la minoration s'opérera désormais en fonction des recettes réelles de fonctionnement. La baisse de la DCRTP est plafonnée au montant de DCRTP perçu par la collectivité. La minoration de la DCRTP ne concerne pas les communes éligibles à la DSU.
- ❑ Maintien de la progression du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) de 20 M€ par an observée depuis 2012 pour l'établir à 330 M€ en 2018.



Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 960 322 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	12 728 000
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5 612 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 078 572 000
Dotation élu local	65 006 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité de Corse et des départements de Corse	40 976 000
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000 000
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 940 363 000
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	529 683 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	99 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	333 401 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	82 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	18 000 000
<b>Total</b>	<b>40 346 562 000</b>

Pour 2018, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 40 346 562 000€ se répartissant comme ci-joint.

*Source: Art.43 Loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018*



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Les dotations dans la LPFP 2018-2022*

- ❑ Dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est évalué comme suit, à périmètre constant:

En Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,5	4,66
Autres concours	38,37	38,14	38,12	38,1	38,1

- ❑ Augmentation du total des concours financiers de l'Etat aux collectivités passant de 48,11 Md€ en 2018 à 48,49 Md€ en 2022



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Les dotations dans la LF 2018*

##### La répartition de la DGF

- ❑ Dans une logique d'équité, la progression des dotations de péréquation sera conservée, bien que moins dynamique qu'en 2017. Elle permettra ainsi une répartition équitable entre les collectivités.
- ❑ Le « Pacte de stabilité » de la DGF des communes nouvelles sera reconduit en 2018 et 2019. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le dispositif qui garantissait un niveau de dotations stable durant 3 années après la création des communes nouvelles a pris fin. Or, pour les communes nouvelles dont l'arrêté de création aura été pris entre le 2 janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi de finances prolonge ce dispositif jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De plus, ce dispositif va concerner un plus grand nombre de communes, tant dans les secteurs ruraux qu'urbains. Les communes jusqu'à 150 000 habitants contre 10 000 auparavant pourront bénéficier des dispositions de ce pacte. (art 159 LF)
- ❑ Le plan préfecture nouvelle génération (PPNG) prévoit une simplification de notification des dotations aux collectivités territoriales. La notification des dotations sera établie à la publication de l'arrêté constatant les attributions individuelles et mettra fin au système actuel des notifications relevant de la préfecture engendrant une lourdeur des démarches.
- ❑ Abondement d'1 million du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) afin de soutenir les communes devant faire face à des évacuations et des relogements d'urgence.
- ❑ Afin d'éviter une rupture d'égalité à compter de 2018, le prélèvement sur la fiscalité des collectivités qui ont acquitté une part de leur contribution au redressement des finances publiques en 2017 sera reconduit pour certaines communes, certains EPCI à fiscalité propre et certaines régions.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement*

- ❑ Objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de **13 Md à horizon 2022** par rapport à leur évolution tendancielle. En comptabilité nationale, les dépenses finales de fonctionnement ne progresseront que de 1,2% en valeur moyenne sur le quinquennat, ceci correspond à un effort de 13 Md € par rapport à une trajectoire spontanée de dépenses. (art 24 LPFP 2018-2022)
- ❑ Mise en place par l'exécutif d'un pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales aux fins de maîtrise des dépenses publiques. Politique portée par les travaux de la Conférence nationale des territoires. Les collectivités locales maîtriseront leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre du nouveau pacte financier avec l'Etat. **En effet, un effort est demandé aux collectivités qui ont plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement au compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016, soit 340 collectivités.**
- ❑ Ces contrats pourront être conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces contrats ont une durée de 3 ans et seront conclus au plus tard à la fin du premier semestre 2018, pour les exercices 2018,2019,2020.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

- ❑ Trajectoire des administrations publiques locales en vertu de la LPFP 2018-2022:

% PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	11,2	11	10,9	10,7	10,3	10,1
Recettes	11,2	11,1	11	10,9	10,9	10,8
Solde	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7
Solde (Md€)	1,4	1,7	2,7	6,8	14,2	19,5

- ❑ La loi de programmation des finances publiques fixe l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) pour 5 ans avec un angle nouveau centré sur la réduction des dépenses de fonctionnement.
  - Les dépenses locales diminueront d'environ 1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat passant de 11,2% en 2017 à 10,1% en 2022
  - Les recettes locales diminueront dans des proportions moindres, de 11,2% de PIB en 2017 à 10,8% en 2022.
  - De ce fait, leur solde s'améliorera de manière importante au cours des prochaines années, passant de 0,1% de PIB en 2017 (soit 1,4 Md €) à 0,7% de PIB en 2022 (soit 19,5 Md €).
- ❑ La baisse de ces dépenses doit engendrer une réduction du besoin de financement et par conséquent favoriser le désendettement des collectivités. La réduction annuelle du besoin de financement attendu de la part des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre est de 2,6 Md€ chaque année de 2018 à 2022.
- ❑ Contractualisation avec l'Etat assortie de mécanismes renforcés de gouvernance reposant sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle. Règle qui doit permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours des collectivités à l'emprunt. Ce mécanisme consistera en une correction appliquée sur les concours financiers de l'Etat ou bien sur les ressources fiscales affectées aux collectivités.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *Le soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local (art.L2234-42 CGCT)*

□ Des mesures de soutien en faveur de l'investissement ont été adoptées ces dernières années (majorations successives de la DETR et mise en place de la dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements – la DSIL) pour une augmentation totale d'1,2Md entre 2014 et 2017. Cet effort sera prolongé et amplifié en 2018 : dotations de soutien à l'investissement local pérennisées à hauteur de 1,8 Md€. La réserve parlementaire, supprimée à compter de 2018 est réinjectée dans ces dotations.

##### ➤ DETR:

- Augmentation de la DETR de 50 M€ par rapport à son niveau 2017 historiquement élevé (996 M€). Soit une DETR de 1 046 M€ en 2018.
- Plus grande communication de la répartition de la dotation de soutien aux investissements locaux avec publication de listes des projets soutenus dans la perspective des débats sur le PLF.
- Extension du pouvoir de la commission départementale qui est désormais saisie pour avis des projets dont la subvention au titre de la DETR concerne un montant supérieur à 100 000€ contre 150 000€ auparavant.

➤ **DSIL** : Pérennisation de la DSIL, créée pour 2016 et reconduite en 2017, qui présentait pourtant un caractère exceptionnel. Son montant est de 665 M€ en 2018 et permet tant les projets des communes que des établissements intercommunaux dans des domaines définis comme prioritaires par le CGCT. Cette somme se décompose en deux enveloppes :

- une de 615 M€ destinée aux grandes priorités d'investissement
- une seconde de 50 M€ afin d'attribuer des subventions supplémentaires à certaines communes ou EPCI à fiscalité propre engagés à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement sur la base d'un projet de modernisation et dans le cadre d'un contrat conclu avec le préfet de région.

➤ **La dotation politique de la ville** se stabilise à 150 M€ comme en 2017 contre 100 M€ les années d'avant.

Les crédits de ces diverses dotations enregistrent une importante hausse par rapport à la dernière loi de finances (+ 244 M€). (art 157 et 158 LF 2018)

Le fonds de compensation de la TVA, majeure dotation de soutien à l'investissement local connaît également une forte augmentation (+88 M€).

□ **Automatisation du FCTVA** (L1615-1 CGCT)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion du FCTVA sera automatisée via une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement. Ainsi, il, sera procédé à la quasi - dématérialisation de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement. La procédure sera décrite courant 2018. (art 156 LF 2018)



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *La modification des règles de répartition des dispositifs de péréquation horizontale (art.L2336-3 CGCT)*

- ❑ En 2018, le niveau des ressources du FPIC s'élève à 1 milliard, comme en 2016 et en 2017. Ce chiffre permet de donner aux collectivités une meilleure visibilité sur l'évolution de leurs ressources. Néanmoins, l'objectif d'atteindre 2% des recettes fiscales du bloc communal pour obtenir un FPIC d'1,2Md tend à s'éloigner. Il avait déjà été reporté en 2017. (art 163 LF 2018)
- ❑ Le mécanisme de garantie de reversement au sein du FPIC sera revu en 2018 et 2019 pour prévoir une entrée en vigueur plus progressive du régime de droit commun en 2020 pour l'ensemble des bénéficiaires.



- ❑ Le dispositif de garantie de sortie est modifié pour mettre progressivement un terme à la coexistence de 2 régimes différents. Les ensembles intercommunaux devenant inéligibles ou restant inéligibles en 2018 perçoivent à titre de garantie, une attribution égale à 85% du reversement perçu par l'ensemble intercommunal en 2017. En 2019, cette garantie sera diminuée à 70% pour les territoires devenant ou restant inéligibles au reversement du FPIC. A partir de 2020, seule subsistera une attribution égale à la moitié de celle perçue l'année précédente, non renouvelable.



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ A l'échelle locale

#### *La Fiscalité – Réforme de la Taxe d'habitation*

- ❑ La LF met en œuvre la réforme de la TH sur la résidence principale. Réforme qui dispenserait 80% des foyers fiscaux d'acquitter la taxe à l'horizon 2020. Ce nouveau dégrèvement est soumis à un critère de revenu. Il s'applique de manière progressive sur trois ans (art 5 LF 2018). L'impôt sera réduit de:
  - 30% en 2018
  - 65% en 2019
  - 100% en 2020
- ❑ Coût estimé pour les finances publiques: 3 Md€ en 2018 ; 6,6 Md€ en 2019; 10,1 Md€ en 2020
- ❑ L'Etat prendrait en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.
- ❑ Il est prévu à plus long terme une discussion sur la refonte de la fiscalité locale dans le cadre de la conférence nationale des territoires.



# 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

## ❖ A l'échelle locale

### La Fiscalité

#### Le calcul de la CVAE

Prévision de modification des modalités de répartition de la taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018* (art 99 LFR pour 2017)

#### Taxe de séjour

La collecte de la taxe de séjour par les plateformes de réservation d'hébergements touristiques à compter de 2019 devient obligatoire. A compter de 2019, les collectivités locales ayant institué la taxe de séjour, peuvent moduler à la hausse le tarif applicable aux meublés de tourisme mis en location via les plateformes. (art 44 et 45 LFR pour 2017)

#### Exonérations de CFE

Les indépendants imposés sur une base minimum réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5000 euros sont exonérés de CFE, donnant lieu à compensation des collectivités pour la perte de recettes induites. Cette disposition entrera en vigueur à compter de 2019. Cette compensation sera issue d'un calcul à partir du taux appliqué par la commune ou l'EPCI au titre de l'année 2018.

#### La compétence GEMAPI

Entrée en vigueur de la compétence GEMAPI attribuée aux EPCI par la loi MAPTAM de 2014. En vertu de l'article 53 de la LFR pour 2017, les EPCI qui exercent au 1<sup>er</sup> janvier la compétence GEMAPI mais n'ont pas institué la taxe facultative auront jusqu'au 15 février 2018 pour prendre « les délibérations afférentes à son institution à compter des impositions dues au titre de 2018. » Ce même article dispose que les délibérations prises avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 par les EPCI compétents en matière de GEMAPI sont applicables « à compter des impositions dues au titre de 2018 » (art 53 LFR pour 2017).



## 1.2 – Les dispositions de la LF 2018

### ❖ *Adoption du PLF 2018*

- ❑ L'Assemblée nationale a définitivement adopté le projet de loi de finances pour 2018 le 21 décembre 2017.
- ❑ Ont également été adoptés en lecture définitive le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que le second projet de loi de finances rectificative ou « collectif de fin d'année » pour 2017.
- ❑ Le Conseil constitutionnel a validé la loi de finances pour 2018 et la seconde loi de finances rectificative pour 2017.
- ❑ La loi de finances rectificative pour 2017 a été promulguée le 29 décembre 2017.
- ❑ La loi de finances pour 2018 a été promulguée le 30 décembre 2017.



## II – Les finances de la commune



## 2.1 - Les produits de fonctionnement

### ❖ Hausse des produits en 2017

- Les produits de gestion courante augmentent en 2017 : + 214 K€, s'établissant ainsi à **8 873 K€**

Cette hausse est due notamment à :

- **L'augmentation du produit de la fiscalité directe** : 3 323 K€ en 2017 (+ 58 K€) contribue à hauteur de 27% dans l'augmentation des produits de gestion.
- **L'augmentation des « autres recettes fiscales »** : 311 K€ en 2017 (+ 48 K€) contribue à hauteur de 22% dans l'augmentation des produits de gestion.
- **L'augmentation du produit des services** : 515 K€ en 2017 (+80 K€) contribue à hauteur de 37% dans l'augmentation des produits de gestion.
- **L'augmentation des dotations et subventions** : 3 863 K€ en 2017 (+52 K€) contribue à hauteur de 24% dans l'augmentation des produits de gestion.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité directe	3 131	3 242	3 336	3 265	3 323
Fiscalité reversée	583	609	697	697	701
Autres recettes fiscales	217	174	202	263	311
Produit des services	400	391	424	435	515
Dotations et subventions	3 823	3 890	3 926	3 811	3 863
Atténuations de charges	312	309	317	76	44
Autres produits de gestion courante	96	98	85	112	116
<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>8 562</b>	<b>8 712</b>	<b>8 987</b>	<b>8 659</b>	<b>8 873</b>
Produits financiers	33	0	4	4	0
Produits exceptionnels (hors cessions)	29	206	102	195	113
<b>Total des produits réels de fonctionnement</b>	<b>8 623</b>	<b>8 918</b>	<b>9 093</b>	<b>8 858</b>	<b>8 986</b>



## 2.1 - Les produits de fonctionnement

### ❖ Analyse de la structure des produits de gestion courante

□ La structure du total des produits de gestion courante en 2017 s'établit principalement avec les dotations et subventions et les produits de fiscalité directe, comme suit:

- 43,5% sont des « dotations et subventions »
- 37,5% sont des produits de la fiscalité directe

### ❖ Analyse de la DGF

□ Au sein des « Dotations et subventions », la DGF se compose de la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. La DGF augmente de 2016 à 2017:

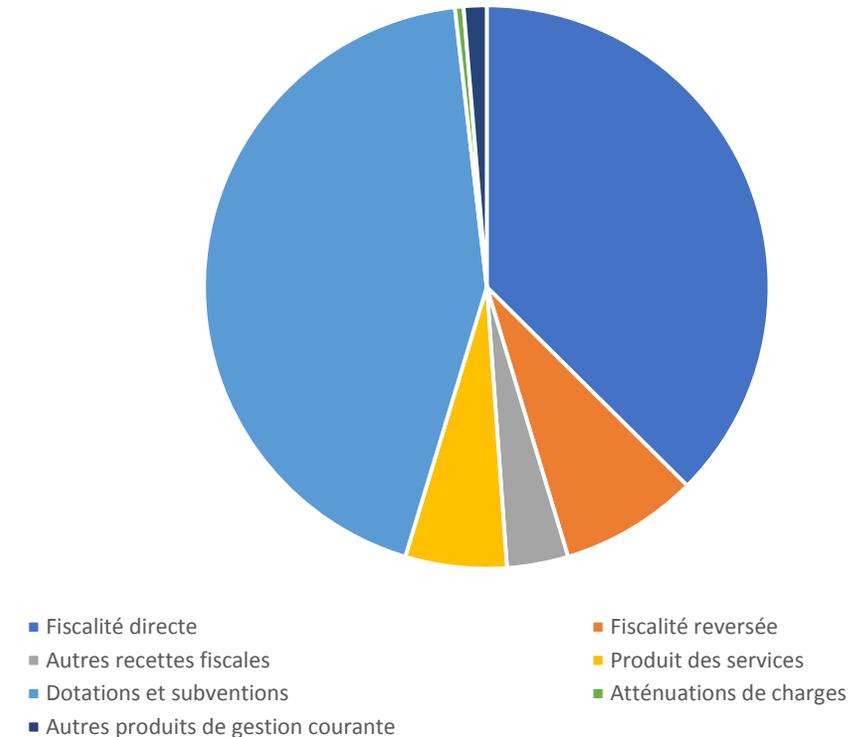
- DGF 2016 : 3 008 K€
- DGF 2017 : 3 027 K€

Cette hausse est liée à l'augmentation de **la DSR** qui passe de 716 K€ en 2016 à 817 K€ en 2017 (+ 101 K€).

Cependant, **la Dotation forfaitaire**, quant à elle, diminue encore en 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques:

- Dotation forfaitaire 2016: 1 848 K€
- Dotation forfaitaire 2017: 1 765 K€

*Produits courants de fonctionnement 2017*



## 2.2 - Les charges de fonctionnement

### ❖ *Hausse mesurée des charges en 2017*

- ❑ Les charges de gestion courante en 2017 s'établissent à 8 060 K€.
  - Elles sont en augmentation de 2,7% relativement à l'année 2016 où les charges étaient de : 7 849 K€.
  - En moyenne sur la période 2013-2017, les charges de gestion courante évoluent de 1,65% par an.
- ❑ Les charges de personnel sont de 4 830 K€ en 2017. Elles sont en augmentation de 2,7% par rapport à 2016 (4 702 K€).
- ❑ Les charges générales et courantes sont de 3 230 K€ en 2017. Elles sont en augmentation de 2,6% par rapport à 2016 (3 147 K€).
- ❑ Baisse des charges financières en 2017. Elles sont de 186 K€, soit : - 9,2% au regard de l'année 2016.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	4 455	4 531	4 791	4 702	4 830
Charges générales et courantes	3 091	3 109	2 990	3 147	3 230
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>7 546</b>	<b>7 640</b>	<b>7 781</b>	<b>7 849</b>	<b>8 060</b>
Charges financières	235	213	209	205	186
Charges exceptionnelles	14	10	29	14	15
<b>Total des charges réelles de fonctionnement</b>	<b>7 795</b>	<b>7 863</b>	<b>8 019</b>	<b>8 068</b>	<b>8 261</b>



## 2.3 - La chaîne de l'épargne

### ❖ Stabilisation de l'EBF en 2017

- ❑ L'excédent brut de fonctionnement (EBF), égal aux « produits courants – charges courantes », n'intègre ni le résultat financier, ni le résultat exceptionnel.
- ❑ L'analyse de l'évolution de l'EBF montre qu'il a connu une baisse durant la période 2013-2017 et plus précisément à partir de 2016. De 2013 à 2017, les produits courants ont diminué de 311 K€ tandis que les charges ont augmenté de 514 K€.
- ❑ L'EBF se maintient de 2016 à 2017, à 810 K€

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produits courants	8 562	8 712	8 987	8 659	8 873
Charges courantes	7 546	7 640	7 781	7 849	8 060
<b>EBF</b>	<b>1 016</b>	<b>1 072</b>	<b>1 206</b>	<b>810</b>	<b>812</b>
Résultat financier	-202	-213	-205	-201	-186
Résultat exceptionnel	15	196	73	181	98
<b>CAF brute</b>	<b>828</b>	<b>1 055</b>	<b>1 074</b>	<b>790</b>	<b>725</b>



## 2.4 - La dette

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 1/1	6 235	5 553	6 211	6 662	5 995
Encours de dette au 31/12	5 553	6 211	6 662	5 995	6 083
Intérêts de la dette	235	213	209	205	186
Remboursement capital	682	678	685	668	662
<b>Annuités</b>	<b>917</b>	<b>891</b>	<b>894</b>	<b>873</b>	<b>848</b>

### ❖ Augmentation de l'encours de dette en 2017

□ L'encours de dette au 31.12 2017 s'établit à 6 083 K€. Il est en augmentation au regard de l'année 2016 (5 995 K€). Un emprunt a été contracté en 2017 à hauteur de 750 K€.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 31/12	5 553	6 211	6 662	5 995	6 083
CAF Brute	828	1 055	1 074	790	725
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>6,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>	<b>7,6</b>	<b>8,4</b>

□ Le ratio de capacité de désendettement s'évalue comme l'encours au 31.12/CAF et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. En vertu de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le plafond national de référence est de 12 ans pour les communes et pour les EPCI à fiscalité propre.



## 2.5 - La CAF nette

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
CAF Brute	828	1055	1074	790	725
Remboursement capital de la dette	682	678	685	668	662
<b>CAF Nette</b>	<b>145</b>	<b>414</b>	<b>421</b>	<b>119</b>	<b>63</b>

### ❖ Une CAF Nette positive mais en baisse

- ❑ Le total du financement de l'investissement augmente de 2016 à 2017 et passe ainsi de 1758 K€ à 2133 K€.
- ❑ Malgré une baisse de la CAF Nette et des ressources propres, le total du financement augmente de 375 K€ principalement grâce à l'emprunt contracté en 2017 de 750 K€.

### ❖ Une CAF Nette positive mais en baisse

- ❑ La **CAF Nette** : CAF Brute – remboursement du capital de la dette. La CAF Nette permet de calculer le solde disponible pour le financement des investissements.
- ❑ La CAF Nette est positive en 2017. Néanmoins, elle est en baisse au regard de 2016. Elle est de 63 K€ en 2017 pour 119 K€ en 2016.



## 2.6 - Les recettes d'investissement

### ❖ Les recettes d'investissement

- ❑ Le total du financement de l'investissement augmente de 2016 à 2017 et passe ainsi de 1758 K€ à 2133 K€.
- ❑ Malgré une baisse de la CAF Nette et des ressources propres, le total du financement augmente de 375 K€ principalement grâce à l'emprunt contracté en 2017 de 750 K€.

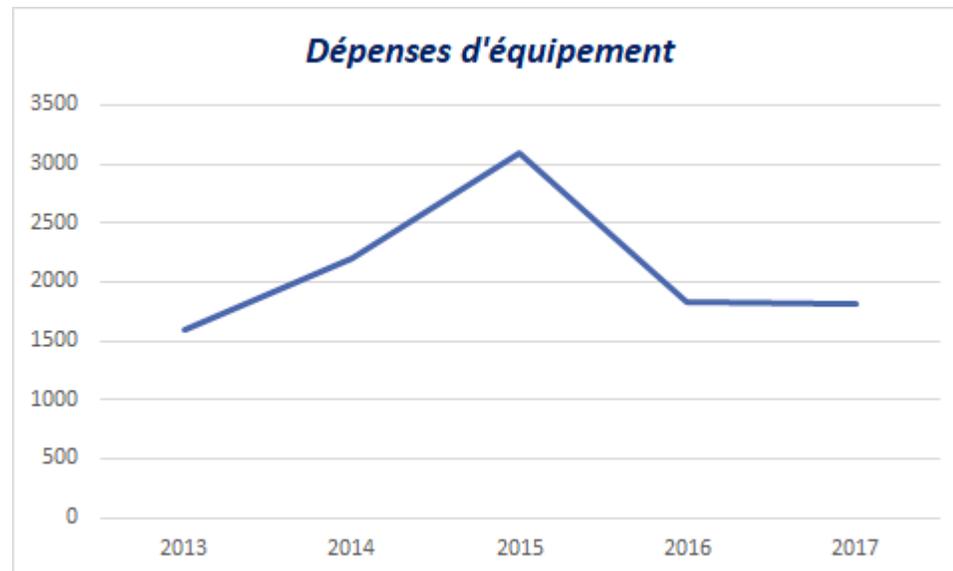
Financement de l'investissement En K€	2013	2014	2015	2016	2017
CAF Nette	145	414	421	119	63
Ressources propres d'investissement	1617	273	1015	1364	988
Subventions et autres	360	136	211	275	332
Emprunts	0	1300	1100	0	750
<b>Total du financement de l'investissement</b>	<b>2122</b>	<b>2123</b>	<b>2747</b>	<b>1758</b>	<b>2133</b>



## 2.7 - Les dépenses d'investissement

### ❖ Baisse des dépenses d'équipement depuis 2016

Dépenses d'investissement hors dette en K€	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement	1601	2194	3103	1826	1806
Dépenses financières et autres	0	36	36	1	192



- ❑ Les dépenses d'équipement en 2017 sont de 1 806 K€. En moyenne sur la période 2013-2017 elles sont de 2 106 K€ par an.



## 2.8 - Le mode de financement des dépenses d'investissement

❖ *La structure moyenne du financement de l'investissement en cumulé 2013/2017 se présente comme suit :*

- 10,6% de CAF Nette
- 48,3% de ressources propres d'investissement
- 12% de subventions et autres
- 29% d'emprunts

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul 2013/2017
<b>Dépenses d'invest hors dette</b>	<b>1 601</b>	<b>2 230</b>	<b>3 139</b>	<b>1 827</b>	<b>1 998</b>	<b>10 795</b>
Dépenses d'équipement	1 601	2 194	3 103	1 826	1 806	10 530
Dépenses financières et autres	0	36	36	1	192	265
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>2 122</b>	<b>2 123</b>	<b>2 747</b>	<b>1 758</b>	<b>2 133</b>	<b>10 883</b>
CAF nette	145	414	421	119	63	1 162
Ressources propres d'investissement	1 617	273	1 015	1 364	988	5 257
Subventions et autres	360	136	211	275	332	1 314
Emprunts	0	1 300	1 100	0	750	3 150
<b>Variation de l'excédent global</b>	<b>521</b>	<b>-107</b>	<b>-392</b>	<b>-69</b>	<b>135</b>	<b>88</b>



## 2.9 Analyse de la dette



## 2.9 - Synthèse du portefeuille au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Encours au 01/01/2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>4 945 710</b>	<b>81,3%</b>	<b>3,02%</b>	<b>12 ans et 2 mois</b>	<b>14</b>	<b>1A</b>
Fixe	4 945 710	81,3%	3,02%	12 ans et 2 mois	14	1A
<b>Taux monétaires</b>	<b>1 137 110</b>	<b>18,7%</b>	<b>1,42%</b>	<b>17 ans et 7 mois</b>	<b>2</b>	<b>1A</b>
Euribor 3 mois	1 121 250	18,4%	1,43%	17 ans et 3 mois	1	1A
Euribor 12 mois	15 860	0,3%	0,12%	6 mois	1	1A
<b>TOTAL</b>	<b>6 082 820</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,66%</b>	<b>13 ans et 1 mois</b>	<b>16</b>	

En mars 2017, la ville a mobilisé son contrat Crédit Mutuel signé en décembre 2016 sur taux fixe 1,30%. La ville a profité de la faiblesse des taux longs pour sécuriser son encours contre la hausse des taux courts dans les années à venir.

Dans le cadre de la consultation bancaire lancée sur 2017, la ville a souhaité renforcer son fonds d'endettement monétaire. Actuellement, les établissements bancaires appliquent un floor à 0% sur les index monétaires. La ville ne bénéficie donc pas des index négatifs sur ces financements.

Pour profiter de la faiblesse des taux, le contrat souscrit auprès de La Banque Postale intègre une phase à taux fixe 0,32% de 2 ans. Ensuite, le contrat passe sur Euribor 3 mois + 0,48% les 18 prochaines années.

**Avec cette stratégie, la ville profite de la faiblesse des taux fixes et rééquilibre ses positions de taux dans le portefeuille de dette sur les années à venir.**



## 2.9- Synthèse du portefeuille au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Encours au 31/12/2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>4 386 557</b>	<b>80,6%</b>	<b>2,91%</b>	<b>11 ans et 8 mois</b>	<b>13</b>	<b>1A</b>
Fixe	4 386 557	80,6%	2,91%	11 ans et 8 mois	13	1A
<b>Taux monétaires</b>	<b>1 056 250</b>	<b>19,4%</b>	<b>1,43%</b>	<b>17 ans</b>	<b>1</b>	<b>1A</b>
Euribor 3 mois	1 056 250	19,4%	1,43%	16 ans et 3 mois	1	1A
<b>TOTAL</b>	<b>5 442 807</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,57%</b>	<b>12 ans et 7 mois</b>	<b>14</b>	

L'encours de dette au 31 décembre est la projection de la dette mobilisée au 1<sup>er</sup> janvier. Il n'intègre pas d'emprunt prévisionnel qui serait inscrit au budget 2018.

**Le coût global de la dette se réduit sur l'exercice pour s'établir à 2,57% en fin d'année. Cela s'explique par la fin d'un contrat Crédit Mutuel signé en 2002 sur taux fixe 4,20%.**

A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,33% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes sont également historiquement bas. Nous devrions emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir. La commune devrait également profiter de la tendance baissière des marges sur les futures consultations.



Pour information, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018, le coût de la dette se réduit fortement et passe de 2,90% à 2,57%.



## 2.9 - Etude du risque de contrepartie

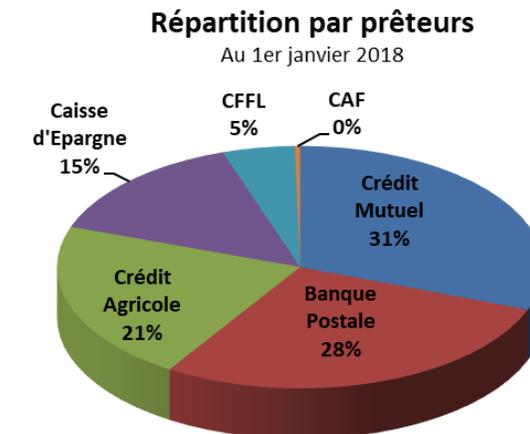
Au 1er janvier 2018	Dettes classiques	Réserves de financement	Ligne de trésorerie	Total engagements	%
Crédit Mutuel	1 975 296			1 975 296	30,7%
Banque Postale	1 471 250			1 471 250	28,3%
Crédit Agricole	1 374 889			1 374 889	21,4%
Caisse d'Epargne	928 789			928 789	14,4%
CFFL	310 245			310 245	4,8%
CAF	22 350			22 350	0,3%
<b>Total</b>	<b>6 082 819</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 082 819</b>	<b>100,0%</b>

La répartition par prêteurs permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Il peut être atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (environ 60%).

Une dette répartie auprès de 6 prêteurs différents.

**La dette communale est bien répartie auprès de ses divers partenaires bancaires. Elle ne présente pas de risque de contrepartie.**

**Lors des prochaines consultations, la commune devra veiller à maintenir cet équilibre. Cela permettra de poursuivre la diversification et la sécurisation des sources de financement en faisant jouer la concurrence entre les banques.**



## 2.9 – Analyse des annuités de remboursement de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours début	6 082 820	5 442 807	4 810 187	4 213 821	3 653 998	3 186 466
Investi	350 000					
Capital	640 013	632 620	596 366	559 823	467 532	367 563
Encours fin	5 442 807	4 810 187	4 213 821	3 653 998	3 186 466	2 818 902
Frais financiers	192 284	170 879	149 227	128 255	107 764	89 498
Taux actuariels	2,57%	2,50%	2,43%	2,35%	2,27%	2,21%

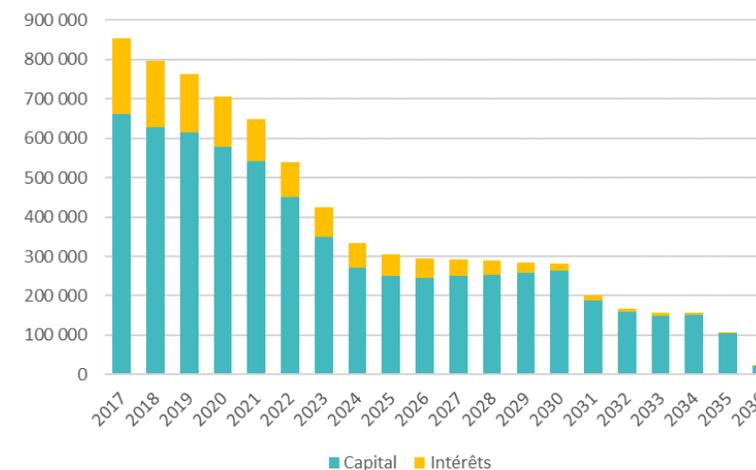
L'étude du montant des annuités de la dette permet d'observer l'impact du remboursement sur notre capacité financière et nos marges de manœuvre budgétaires futures.

Une part en capital en réduction de 544 K€ en moyenne sur la période étudiée.

Mécaniquement, les frais financiers orientés à la baisse de près de 20 K€ par an. Nous ne reconstruisons pas l'endettement sur la période et la valorisation des intérêts monétaires est calculée sur la base des index à ce jour.

Forte réduction des échéances payées à compter de 2024. Cela s'explique par la fin des deux contrats de 1,2 M€ détenus auprès du Crédit Mutuel signés en 2006 et 2007 et du contrat Caisse d'Épargne pour 900 K€ signé en 2008.

Courbe de remboursement des annuités de la dette



## 2.10- Synthèse



En K euros	2013	2014	2015	2016	2017
Produits de gestion	8 562	8 712	8 987	8 659	8 873
Charges de gestion	7 546	7 640	7 781	7 849	8 060
<b>EBF</b>	<b>1 016</b>	<b>1 072</b>	<b>1 206</b>	<b>810</b>	<b>812</b>
Résultat financier	-202	-213	-205	-201	-186
Résultat exceptionnel	15	196	73	181	98
<b>CAF brute</b>	<b>828</b>	<b>1 055</b>	<b>1 074</b>	<b>790</b>	<b>725</b>
Remboursement de la dette	682	678	685	668	662
<b>CAF nette</b>	<b>145</b>	<b>414</b>	<b>421</b>	<b>119</b>	<b>63</b>
Ressources propres d'investissement	1 617	273	1 015	1 364	988
Subventions et autres	360	136	211	275	332
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>2 122</b>	<b>823</b>	<b>1 647</b>	<b>1 758</b>	<b>1 383</b>
Dépenses d'équipement (dont travaux en régie)	1 601	2 194	3 103	1 826	1 806
Autres dépenses	0	36	36	1	190
Emprunts souscrits	0	1 300	1 100	0	750
<b>Besoin de financement (article 13 LPFP)</b>	<b>-682</b>	<b>622</b>	<b>415</b>	<b>-668</b>	<b>88</b>
Fonds de roulement au 1/1	1 646	2 168	2 061	1 668	1 599
Fonds de roulement au 31/12	2 168	2 061	1 668	1 599	1 737
Stock de dette au 1/1	6 235	5 553	6 211	6 662	5 995
Stock de dette au 31/12	5 553	6 211	6 662	5 995	6 083
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>



## **III – Présentation comptable des CA 2017 provisoires**



## 3.1 – Budget principal



<b>Charges</b>	<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Charges à caractère général	2 182 563
Charges de personnel	4 830 468
Atténuation de produits	0
Autres charges de gestion courante	1 047 140
Charges financières	185 718
Charges exceptionnelles	14 804
Opérations d'ordre	200 335

**Charges de fonctionnement 8 461 028**

soit un résultat de clôture en fct :

<b>Produits</b>	<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Produits des services	514 779
Impôts et taxes	4 334 822
Dotations et participations	3 862 788
Autres produits de gestion courante	116 274
Atténuations de charges	43 887
Produits financiers	3
Produits exceptionnels	503 225
Opérations d'ordre	23 263
Résultat fc 2016 reporté	1 568 050

**Produits de fonctionnement 10 967 091**

**2 506 063**

<b>Dépenses</b>	<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Emprunts et dettes	661 828
Subventions d'équipement	30 000
Dépenses d'équipement	1 805 640
Remboursement de dotations	192 136
Immobilisations financières	0
Opérations d'ordre	56 204
Résultat d'investissement 2016 reporté	150 399

**Dépenses d'investissement 2 896 207**

soit un résultat de clôture en invest :

<b>Recettes</b>	<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Dotations et réserves	597 589
Immobilisations financières	0
Excédent de fct capitalisé	184 187
Emprunts et dettes	750 000
Subventions	332 363
Opérations d'ordre	642 305

**Recettes d'investissement 2 506 444**

**-389 763**

**soit un résultat de clôture (CG) :**

**2 116 300**



## 3.2 – Budget Assainissement



<b>Charges</b>		<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>Produits</b>		<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Charges à caractère général		22 855	Produits des services		366 095
Charges de personnel		0	Impôts et taxes		0
Atténuation de produits		0	Dotations et participations		0
Autres charges de gestion courante		465	Autres produits de gestion courante		0
Charges financières		56 303	Atténuations de charges		0
Charges exceptionnelles		0	Produits financiers		0
Opérations d'ordre		81 561	Produits exceptionnels		0
			Opérations d'ordre		11 437
			Résultat fc 2016 reporté		186 601
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>161 184</b>	<b>Produits de fonctionnement</b>		<b>564 133</b>

soit un résultat de clôture en fct : **402 949**

<b>Dépenses</b>			<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>RAR</b>	<b>Recettes</b>			<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>RAR</b>
Emprunts et dettes		116 425			Dotations et réserves		16 874		
Subventions d'équipement		0			Immobilisations financières		0		
Dépenses d'équipement		818 317		105 805	Excédent de fct capitalisé		226 893		0
Remboursement de dotations		0			Emprunts et dettes		500 000		
Immobilisations financières		0			Subventions		0		
Opérations d'ordre		11 437			Opérations d'ordre		81 561		
Résultat d'investissement 2016 reporté		58 420							
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 004 599</b>		<b>105 805</b>	<b>Recettes d'investissement</b>		<b>825 328</b>		<b>0</b>

soit un résultat de clôture en invest : **-179 271**

soit un résultat de clôture (CG) **223 678**

soit un résultat de clôture (CA) **117 873**



## 3.3 – Budget Eau



<b>Charges</b>		<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>Produits</b>		<b>CA 2017 prévisionnel</b>
Charges à caractère général		5 003	Produits des services		0
Charges de personnel		0	Impôts et taxes		0
Atténuation de produits		0	Dotations et participations		0
Autres charges de gestion courante		465	Autres produits de gestion courante		254 409
Charges financières		59 182	Atténuations de charges		0
Charges exceptionnelles		0	Produits financiers		6 092
Opérations d'ordre		84 496	Produits exceptionnels		0
			Opérations d'ordre		4 833
			Résultat fc 2016 reporté		166 083
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>149 146</b>	<b>Produits de fonctionnement</b>		<b>431 417</b>

soit un résultat de clôture en fct : **282 271**

<b>Dépenses</b>			<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>RAR</b>	<b>Recettes</b>			<b>CA 2017 prévisionnel</b>	<b>RAR</b>
Emprunts et dettes		130 386			Dotations et réserves		0		
Subventions d'équipement		0			Immobilisations financières		13 333		
Dépenses d'équipement		202 660		15 695	Excédent de fct capitalisé		39 162		0
Remboursement de dotations		0			Emprunts et dettes		50 000		
Immobilisations financières		0			Subventions		0		
Opérations d'ordre		4 833			Opérations d'ordre		84 496		
Résultat d'investissement 2016 reporté		0			Résultat d'investissement 2016 reporté		33 034		
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>337 879</b>		<b>15 695</b>	<b>Recettes d'investissement</b>		<b>220 025</b>		<b>0</b>

soit un résultat de clôture en invest : **-117 854**

soit un résultat de clôture (CG) **164 417**

soit un résultat de clôture (CA) **148 722**



## IV – Le dossier prospectif



## 4.1 – Budget principal



# Méthodologie

- Analyse financière prospective – Méthodologie
- Présentation de la simulation 1 de base « Au fil de l'eau »
- Présentation de la simulation 2 « évolution des taxes ménages »
- Analyse des différents résultats obtenus
  
- Synthèse



# Méthodologie

Analyse financière  
rétrospective

Analyse des comptes  
de gestion

Identification des marges de  
manœuvre de la commune

Analyse financière  
prospective

Prospective Scénario de base

Prospectives : variantes et tests de  
sensibilité (fiscalité)

Simulations et arbitrages :  
Capacité d'autofinancement  
Capacité d'investissement

Choix d'une  
stratégie :  
Synthèse et  
préconisations

Scénarios comparés et modalités d'équilibre  
financier sur les 4 prochains exercices



## ■ Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- ✓ le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif
- ✓ la commune doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres (article 1612-4 du CGCT)

## ■ Définition de la stratégie financière de la commune à horizon 2021 :

- ✓ taux d'épargne **supérieur à 10%**
- ✓ CAF nette positive
- ✓ évolution maîtrisée de l'endettement
- ✓ maintenir une capacité de désendettement (endettement/CAF) proche de **10 ans**



# Repères légaux et définition de la stratégie financière de la commune

## ■ Nouveautés liées à la loi n° 2018-32 du 22/1/2018 de programmation des finances publiques

- ✓ Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute désormais le suivi de 2 critères :
- ✓ « A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présentent ses objectifs concernant :
  - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
  - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculés comme les emprunts minorés des remboursements de dette

## ■ Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »



# Présentation de la simulation 1 « Au fil de l'eau »

## ■ Une hypothèse reposant sur des données exogènes et endogènes :

- ✓ Continuation des actions, pas de nouvelles compétences transférées à la communauté
- ✓ Travaux sur les hypothèses avec intégration de certaines évolutions de charges et de produits
- ✓ Avertissement : ces hypothèses sont soumises à de nombreux aléas :
  - conjoncture nationale
  - prochaines Lois de Finances
  - politique de l'Etat des autres financeurs, etc...
  - les projections relatives à la DGF sont donc prévisionnelles (les perspectives devront donc être mises à jour au fur et à mesure du vote des prochaines Lois de Finances)

## ■ Remarque : Les dispositions relatives à la Loi de Finances 2018 sont intégrées



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Charges de fonctionnement

## ■ Charges courantes :

- charges à caractère général : projet de BP 2018, + 1,5% par an ensuite
- charges de gestion courante : projet de BP 2018, stables ensuite
- charges de personnel : projet de BP 2018, +2,5% par an ensuite
- **Remarque** : les évolutions listées ci-dessus intègrent les coûts induits liés aux dépenses d'équipement

## ■ Charges financières :

- introduction de l'état d'extinction de la ville au 1/1/2018
- les emprunts contractés par la ville à partir de 2018 sont projetés sur une durée de 15 ans au taux moyen de 2% (échéances constantes)

## ■ Charges exceptionnelles : enveloppe de 15 K€ par an (projet de BP 2018)

## ■ Opérations d'ordre : enveloppe de 220 000 €/an



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Produits de fonctionnement

## ■ Produits courants :

- produits des services : projet de BP 2018, + 1,5% par an ensuite
- atténuation des produits : 40 K€ en 2018 (projet de BP 2018), stables ensuite
- produits de gestion courante : 105 K€ en 2018 (projet de BP 2018), stables ensuite
- dotations et subventions :
  - DGF : stabilité sur la période d'étude
  - Forte baisse des subventions liés aux emplois d'avenir
  - participations CAF : stabilité (195 K€/an)
  - compensations fiscales : cf LF 2018



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Produits de fonctionnement

## ■ Produits courants :

- Fiscalité directe :
  - taux fiscaux stables
  - intégration de la suppression progressive de la TH :
    - ↪ 2018 : dégrèvement égal à 30% de la TH
    - ↪ 2019 : dégrèvement égal à 65% de la TH
    - ↪ 2020 : dégrèvement égal à 80% de la TH
- A la différence d'une exonération, un dégrèvement n'entraîne :
  - ni perte de recettes fiscales :
    - ↪ L'Etat couvre intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017
    - ↪ Les collectivités perçoivent les éventuelles augmentations de taux ou modifications d'abattements supportées par les contribuables
  - ni perte d'autonomie fiscale :
    - ↪ Les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées
    - ↪ Le champ du vote des taux n'est pas réduit



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Produits de fonctionnement

## ■ Produits courants :

– évolution des bases (dont revalorisation forfaitaire) :

↳ TH : +2% par an

↳ FB : +2% par an

↳ FNB : stabilité



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Produits de fonctionnement

## ■ Produits courants :

- Fiscalité indirecte et reversés
  - attribution de compensation : stable à 517 K€ (projet de BP 2018)
  - DSC : stable à 17 K€ (projet de BP 2018)
  - autres taxes : projet de BP 2018, +1%/an ensuite
  - droits de mutation : 290 K€ par an (prévision prudente compte tenu du caractère volatil de ce produit)



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Produits de fonctionnement

- **Produits exceptionnels** : enveloppe de 100 K€ par an (projet de BP 2018)
- **Opérations d'ordre** : enveloppe de 23 K€/an



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Section de fonctionnement

<b>Charges</b>	<b>Projet de BP</b>	<b>Produits</b>	<b>Projet de BP</b>
Charges à caractère général	2 064 030	Produits des services	485 479
Charges de personnel	4 927 077	Impôts et taxes	4 363 437
Atténuation de produits	0	Dotations et participations	3 783 646
Autres charges de gestion courante	1 057 959	Autres produits de gestion courante	105 309
Charges financières	171 000	Atténuations de charges	40 388
Charges exceptionnelles	14 804	Produits financiers	0
Opérations d'ordre	220 872	Produits exceptionnels	101 000
Virement à la SF	1 823 352	Opérations d'ordre	8 482
		Résultat fc 2017 reporté	1 391 353
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>10 279 094</b>	<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>10 279 094</b>

soit un résultat de clôture en fct :

0



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Dépenses d'investissement

## ■ Remboursement du capital de la dette :

- introduction de l'état d'extinction de la ville au 1/1/2018
- les emprunts contractés par la ville à partir de 2018 sont projetés sur une durée de 15 ans au taux moyen de 2% (échéances constantes)

## ■ Dépenses d'équipement : test à hauteur de 2 M€



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Recettes d'investissement

## ■ Fonds propres :

- FCTVA
  - projection en tenant compte du décalage en vigueur dans la commune (2 ans)
  - hypothèse assiette : 90% des dépenses d'équipement

## ■ Subventions :

- Hypothèse prudente retenue : taux de subvention de 10%

■ **Emprunts d'équilibre** : déterminés de telle sorte que le fonds de roulement annuel soit égal à 20 jours de charges de fonctionnement (soit 500 K€) :



# Simulation 1 « Au fil de l'eau » - Les résultats obtenus



En K euros (Taux stables)	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion	8 873	8 895	8 985	9 120	9 240
Charges de gestion	8 060	8 049	8 203	8 361	8 522
<b>EBF</b>	<b>812</b>	<b>846</b>	<b>782</b>	<b>759</b>	<b>718</b>
Résultat financier	-186	-185	-174	-171	-174
Résultat exceptionnel	98	86	86	86	86
<b>CAF brute</b>	<b>725</b>	<b>747</b>	<b>694</b>	<b>674</b>	<b>630</b>
Remboursement de la dette	662	670	694	717	759
<b>CAF nette</b>	<b>63</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>-43</b>	<b>-129</b>
Ressources propres d'investissement	988	454	446	480	480
Subventions et autres	332	200	200	200	200
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>1 383</b>	<b>731</b>	<b>646</b>	<b>637</b>	<b>551</b>
Dépenses d'équipement (dont travaux en régie)	1 806	2 000	2 000	2 000	2 000
Autres dépenses	190	192	0	0	0
Emprunts souscrits	750	600	1 000	1 300	1 500
<b>Besoin de financement (article 13 LPFP)</b>	<b>88</b>	<b>-70</b>	<b>306</b>	<b>583</b>	<b>741</b>
Fonds de roulement au 1/1	1 599	1 737	876	522	459
Fonds de roulement au 31/12	1 737	876	522	459	510
Stock de dette au 1/1	5 995	6 083	6 013	6 319	6 902
Stock de dette au 31/12	6 083	6 013	6 319	6 902	7 643
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>12</b>



# Analyse de la simulation 1 « Au fil de l'eau »

## ■ Excédent Brut de Fonctionnement :

- Evolution plus forte des charges courantes que des produits
- Baisse de l'EBF : -3,6 M€ sur la période

## ■ CAF :

- Usure de la CAF brute
- La CAF nette devient négative à compter de 2020

## ■ Endettement :

- Evolution de l'endettement : + 1,6 M€ sur la période

## ■ Solvabilité (mesurée par la capacité de désendettement)

- La solvabilité reste correcte jusqu'en 2019/2020
- Puis trop proche du seuil critique en 2021

## ■ La simulation 1 n'est pas satisfaisante -> simulation 2 intégrant une évolution des taxes ménages



# Simulation 2 « +5% des taux ménages en 2018 » - Les résultats obtenus



En K euros (Evol des taxes ménages +5% en 2018)	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion	8 873	9 062	9 156	9 295	9 419
Charges de gestion	8 060	8 049	8 203	8 361	8 522
<b>EBF</b>	<b>812</b>	<b>1 013</b>	<b>953</b>	<b>934</b>	<b>897</b>
Résultat financier	-186	-185	-170	-164	-165
Résultat exceptionnel	98	86	86	86	86
<b>CAF brute</b>	<b>725</b>	<b>914</b>	<b>869</b>	<b>856</b>	<b>818</b>
Remboursement de la dette	662	670	682	694	729
<b>CAF nette</b>	<b>63</b>	<b>244</b>	<b>187</b>	<b>162</b>	<b>89</b>
Ressources propres d'investissement	988	454	446	480	480
Subventions et autres	332	200	200	200	200
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>1 383</b>	<b>898</b>	<b>833</b>	<b>842</b>	<b>769</b>
Dépenses d'équipement (dont travaux en régie)	1 806	2 000	2 000	2 000	2 000
Autres dépenses	190	192	0	0	0
Emprunts souscrits	750	400	800	1 200	1 200
<b>Besoin de financement (article 13 LPFP)</b>	<b>88</b>	<b>-270</b>	<b>118</b>	<b>506</b>	<b>471</b>
Fonds de roulement au 1/1	1 599	1 737	843	476	518
Fonds de roulement au 31/12	1 737	843	476	518	487
Stock de dette au 1/1	5 995	6 083	5 813	5 931	6 437
Stock de dette au 31/12	6 083	5 813	5 931	6 437	6 908
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>



# Analyse de la simulation 2 « évolution des taxes ménages »

## ■ Excédent Brut de Fonctionnement :

- Les produits courants évoluent selon le même rythme que les charges courantes
- L'EBF évolue pour atteindre 900 K€
- Il est rappelé que l'évolution des taux peut être **proportionnelle ou différenciée** (règle de lien entre les taux)

## ■ CAF :

- Le taux d'autofinancement se stabilise à près de 10% des produits de gestion courante
- La CAF nette reste positive

## ■ Endettement :

- Evolution mesurée de l'endettement : + 800 K€ sur la période

## ■ Solvabilité (mesurée par la capacité de désendettement)

- La solvabilité reste satisfaisante sur toute la période
- De 7 à 8 ans entre 2018 et 2021

## ■ La simulation 2 est satisfaisante



## Section de Fonctionnement – Orientations 2018

L'objectif financier pour l'année 2018 est de maintenir une épargne nette positive, au minimum nulle, en prenant en compte les contraintes suivantes :

- Gaz + 7%
- Frais de personnel : évolution de carrière à intégrer
- Entretien du patrimoine
- Réforme de la taxe d'habitation : compensation annoncée à l'euro près sur les bases et taux de 2017.
- La volonté est également de maintenir un service public de qualité.



## Section d'Investissement – Orientations 2018

Les investissements seront exclusivement financés par des ressources propres d'investissements (subventions, FCTVA, cessions) et par le recours à l'emprunt.

En 2017, les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 805 640.03 euros, stables par rapport à 2016 (1 826 019 euros).

Pour 2018, les priorités suivantes sont retenues :

1. dépenses permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment d'énergie)
2. dépenses d'accessibilité
3. dépenses d'équipement des services (informatique, véhicules,...)
4. dépenses de voirie
5. autres.



## Les gros projets pour les années 2018 et suivantes :

- ❑ **Liaison THIL / MICHEVILLE**
- ❑ **Travaux pour la sécurité sur CANTEBONNE : voies douces (rue des Merles et quartier Robespierre)**
- ❑ **Accompagnement des travaux de l'EPA sur la Zac de CANTEBONNE**
- ❑ **Renouvellement urbain sur l'OPAH-RU quartiers de la Gare**
- ❑ **Participation aux travaux eau/assainissement / site de MICHEVILLE ( 350 000 euros)**
- ❑ **Vestiaires stade DELAUNE**
- ❑ **Couverture terrains de tennis de CANTEBONNE.**



## Les dossiers en attente de la prise de compétence par la CCPHVA :

- Piscine**
- Maison de la Petite Enfance**
- Eclairage public dans son intégralité**
- Eau et assainissement.**



## 4.2 – Budget Assainissement

<b>Charges</b>	<b>Projet de BP 2018</b>	<b>Produits</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Charges à caractère général	25 000	Produits des services	370 000
Charges de personnel	0	Impôts et taxes	0
Atténuation de produits	0	Dotations et participations	0
Autres charges de gestion courante	1 000	Autres produits de gestion courante	0
Charges financières	60 000	Atténuations de charges	0
Charges exceptionnelles	0	Produits financiers	0
Opérations d'ordre	90 000	Produits exceptionnels	0
Virement à la SI	323 873	Opérations d'ordre	12 000
		Résultat fc 2017 reporté	117 873
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>499 873</b>	<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>499 873</b>

soit un résultat de clôture en fct : 0

<b>Dépenses</b>	<b>Projet de BP 2018</b>	<b>Recettes</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Emprunts et dettes	120 000	Dotations et réserves	17 000
Subventions d'équipement	0	Immobilisations financières	0
Dépenses d'équipement	404 678	Excédent de fct capitalisé	285 076
Remboursement de dotations	0	Emprunts et dettes	0
Immobilisations financières	0	Subventions	0
Opérations d'ordre	12 000	Opérations d'ordre	90 000
Résultat d'investissement 2017 reporté	179 271	Virement de la SF	323 873
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>715 949</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>715 949</b>

soit un résultat de clôture en invest : 0



## 4.3 – Budget Eau

<b>Charges</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Charges à caractère général	6 000
Charges de personnel	0
Atténuation de produits	0
Autres charges de gestion courante	1 000
Charges financières	65 000
Charges exceptionnelles	0
Opérations d'ordre	90 000
Virement à la SI	140 534

**Charges de fonctionnement 302 534**

<b>Produits</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Produits des services	0
Impôts et taxes	0
Dotations et participations	0
Autres produits de gestion courante	260 000
Atténuations de charges	0
Produits financiers	5 000
Produits exceptionnels	0
Opérations d'ordre	5 000
Résultat fc 2017 reporté	32 534

**Produits de fonctionnement 302 534**

soit un résultat de clôture en fct : 0

<b>Dépenses</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Emprunts et dettes	140 000
Subventions d'équipement	0
Dépenses d'équipement	101 229
Remboursement de dotations	0
Immobilisations financières	0
Opérations d'ordre	5 000
Résultat d'investissement 2017 reporté	117 854

**Dépenses d'investissement 364 083**

<b>Recettes</b>	<b>Projet de BP 2018</b>
Dotations et réserves	0
Immobilisations financières	0
Excédent de fct capitalisé	133 549
Emprunts et dettes	0
Subventions	0
Opérations d'ordre	90 000
Virement de la SF	140 534

**Recettes d'investissement 364 083**

soit un résultat de clôture en invest : 0



## ■ Prospectives financières

- A ce stade, les prospectives financières des 2 budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement se limitent au seul exercice 2018
- En effet, la Communauté envisagent que ces compétences soient transférées au 1/1/2019
- Les études de faisabilité sont en cours



# Le débat est ouvert...

